



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Huit Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 mars 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 1 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaients présents M. AUFFRET - G. BARRA - J.L. GIRAUD, **Adjoints**
S. ALLEG - J.M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS - A. PELLEGRINO -
J. HENSELER - N. PERRICHON - A. RASKIN - J.C. SANSONI **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. AUBAULT (pouvoir à A. PELLEGRINO) - J. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE) - E. MENUT (pouvoir à J-L. GIRAUD) - J. TOCQUER (pouvoir à J. HENSELER) - N. DEDULLE (pouvoir à S. ALLEG) - M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA) - S. LELUIN (pouvoir à S. BEURRIER) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

Absente non excusée : A-M. GAUBERTI

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des nombreuses demandes d'attribution de subventions faites par les associations locales. Après étude de leur situation financière et de leur caractère d'utilité communale, les subventions suivantes sont proposées :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019			
A.C. VICTIMES DE GUERRE	250 €	FOYER Socio-éducatif Collège FAYENCE	350 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	250 €	FNACA	150 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	500 €	JADE AMICALE PAYS FAYENCE	400 €
SOUVENIR FRANCAIS	150 €	LA BELLE ECHAPPEE	250 €
TOURRETTES ART	4 000 €	LA BOULE HEUREUSE	1 200 €
ASSOC. TOURRETTES HERITAGE PATRIMOIN	5 000 €	LES ARTS au cœur du village	6 500 €
CCAS	9 500 €	OUSTAOU TOURRETTAN	2 000 €
COMITE DES FETES	37 000 €	SOCIETE DE CHASSE	400 €
PROVENCE RIVIERA ORGANISATION	500 €	TELETHON	500 €
ESCAPADE PAYS DE FAYENCE	200 €	CONFERENCE ST VINCENT DE PAUL	300 €
MAJORETTES PAYS DE FAYENCE	500 €	COLLEGE FAYENCE VOYAGE SEJOUR F	150 €
FOYER RURAL DE FAYENCE TOURRETTES	5 500 €		

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions et accompagnements ci-dessus indiqués.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2019 M14.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Camille BOUGE